

## Séance du 8 septembre 2020

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Jean-Luc PETILLON (à partir du point n°3), Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusées : Françoise TREANTON a donné procuration à Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR a donné procuration à Michel DESCOMBES

**Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé Secrétaire.**

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

### **DELIBERATION N°43 : LOTISSEMENT « LES ALLEES ROMAINES » : POUVOIR DONNE AUX ADJOINTS POUR SIGNER LES ACTES DE VENTE**

Le Maire informe le Conseil municipal que 5 lots ont déjà trouvé acquéreur, que 2 compromis ont été signés et 3 lots ont été réservés.

Considérant la nécessité de pouvoir honorer les rendez-vous chez le notaire pour les ventes, après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, en cas d'empêchement du maire, les adjoints au maire à signer les actes de vente à venir pour les terrains des « Allées Romaines ».

### **DELIBERATION N°44 : CONTRAT D'ADHESION A LA CENTRALE DE REFERENCEMENT OCEADE**

Océade Bretagne est une centrale de référencement. Une centrale de référencement se différencie d'une centrale d'achats. Une centrale de référencement sélectionne des fournisseurs et négocie des conditions commerciales pour le compte de ses membres adhérents. Elle n'effectue pas les achats. Les adhérents restent libres dans la gestion de leurs commandes et dans le choix de leurs prestataires.

La mission d'Océade Bretagne est donc d'intervenir sur la mutualisation d'achats.

Océade Bretagne permettra à la commune de Quéménéven de disposer des fournisseurs les plus fiables, afin d'assurer une gestion optimale des achats, d'obtenir la meilleure qualité de service possible et d'avoir des offres économiquement plus avantageuses.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Quéménéven à Océade Bretagne ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'adhésion.

### **DELIBERATION N°45 : VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE**

Des pupitres et des chaises ont été remplacés à l'école sur le budget de fonctionnement. Les pupitres et les chaises remplacés n'ont plus d'utilité pour l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la vente des pupitres et chaises remplacés au prix de 15 € (le pupitre + la chaise).

ΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩ

La séance du 8 septembre 2020 comprend les délibérations suivantes :

- Délibération n°43 : lotissement « les Allées Romaines » : pouvoir donné aux adjoints pour signer les actes de vente
- Délibération n°44 : contrat d'adhésion à la centrale de référencement Océade
- Délibération n°45 : vente de mobilier scolaire

Signatures :

CROUAN Erwan		PENNARUN Chantal	
LAGADEC Fabienne		CARIOU Jérôme	
DESCOMBES Michel		LE GOFF Sylvain	
THEBAULT Myriam		BLEUZEN Guenaelle	
TREANTON Françoise		LE DU Pierre-Jean	
LOUVEL Dominique		RECULEAU Bernard	
BARAER Cécile		RICHARD Isabelle	
PETILLON Jean-Luc			